

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

### MARCHE N°2025R06

Acquisition de cages ventilées digitalisées (Digital Ventilated Cages) à éclairages individuels réglables, intégrées à un portoir ventilé chauffant et prestations associées informatisées de suivi de paramètres environnementaux et comportementaux pour l'UMR 1283/8199 - EGID de l'Université de Lille

### DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 23 mai 2025 à 12h00, délai de rigueur

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être remises de manière dématérialisée sur le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr

Date limite de réception des questions : 16/05/2025 à 12h00

Aucune réponse ne pourra être apportée et aucune copie de sauvegarde ne pourra être déposée sur site les 1<sup>er</sup> mai et 8 mai 2025 (jours fériés en France).

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les offres doivent <u>obligatoirement</u> être remises de manière dématérialisée sur le profil acheteur de l'Université: <u>www.marches-publics.gouv.fr</u>

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

RC 2025R06 1/9

### **SOMMAIRE**

| 1. Nom e   | t adresse officiels de l'acheteur public   | 3 |
|------------|--|---|
| 2. Mode    | de passation choisi  | 3 |
| 3. Forme   | du marché  | 3 |
| 4. Lieu de | e remise des fournitures   | 3 |
| 5. March   | és Publics de fournitures  | 3 |
| 6. Durée   | du marchédu  | 4 |
| 7. Varian  | tes  | 4 |
| a) Va      | ariantes obligatoires  | 4 |
| b) Va      | ariantes facultatives  | 4 |
| 8. Les off | fres   | 4 |
| a) Da      | ate limite de réception des offres   | 4 |
| •          | ingue dans laquelle elles doivent être rédigées  |   |
| 9. Délai r | minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre  | 4 |
|            | llités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les  |   |
|            | ntent  | • |
|            | ignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités  | ; |
|            | res pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et   |   |
|            | à remplir par le candidat  |   |
|            | icatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles<br>R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du   | R |
|            | la commande publiquela commande publique de la commande d | 5 |
|            | res d'attribution  |   |
|            | se d'échantillons ou de matériels de démonstration   |   |
|            | enu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas  | Ĭ |
|            | acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)   | 6 |
|            | ilités de remise des offres  |   |
| 17. Doub   | le envoi   | 7 |
|            | e de sauvegarde  |   |
| •          | enu de l'offre   |   |
|            | ositions spécifiques à la dématérialisation des procédures   |   |
| -          | églementation  |   |
| •          | oser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat  |   |
| (PLACI     | E) / Module « poser une question »   | 9 |
| c) Di      | ispositions relatives à la signature électronique  | 9 |

### 1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

| Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE                                      | Direction de la Commande Publique |  |
|---|-----------------------------------|--|
| Adresse : 42, rue Paul Duez   | Code postal : 59000               |  |
| Ville : LILLE   | Pays : France                     |  |
| Adresse internet: https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/ |                                   |  |

### 2. Mode de passation choisi

Procédure adaptée (article R2123-1 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique).

### 3. Forme du marché

#### Allotissement:

Le présent marché est composé d'un lot unique. Le matériel n'est pas dissociable, pour garantir sa parfaite intégrité et les caractéristiques techniques du matériel.

### Négociation:

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. En cas de négociation, celle-ci s'effectuera avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre.

Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'échange de courriels, de courriers, d'échange téléphonique ou de négociation sur place qui se dérouleront dans les locaux de l'Université.

Dans le cadre de négociations téléphoniques, l'heure de l'échange sera indiquée au candidat au minimum quatre jours avant celui-ci et sa durée ne pourra excéder une heure maximum pour chaque candidat.

Dans le cadre de négociation dans les locaux de l'Université, chaque candidat est convoqué et informé par écrit de la date du rendez-vous au moins quatre jours ouvrés avant celui-ci et se verra préciser l'organisation, l'heure ainsi que le lieu de la négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront une nouvelle offre dans un délai indiqué par la Direction des marchés publics. Chaque offre fera l'objet d'une nouvelle analyse suivant les mêmes critères de sélection des offres définis à l'article 13 ci-dessous.

### 4. Lieu de remise des fournitures

UNIVERSITE DE LILLE Faculté de Médecine – Pôle Recherche Inserm UMR 1283/8199 - EGID - PRECIDIAB 1 Place de Verdun 59045 LILLE CEDEX

### 5. Marchés Publics de fournitures

### Description/objet du marché:

Acquisition de cages ventilées digitalisées (Digital Ventilated Cages) à éclairages individuels réglables, intégrées à un portoir ventilé chauffant et prestations associées informatisées de suivi de paramètres environnementaux et comportementaux pour l'UMR 1283/8199 - EGID de l'Université de Lille

RC 2025R06 3/9

Nomenclature communautaire pertinente (CPV):

39300000-5 : Equipements divers

03325000-3: Petits animaux

### 6. Durée du marché

**6.1 - Concernant l'acquisition des matériels**, la durée du marché correspond aux délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et de formation indiqués dans l'annexe à l'ATTRI 1. Ces délais sont applicables à compter de la notification du marché.

Un procès-verbal d'admission sera établi, attestant de la bonne exécution des prestations.

- **6.2 La période de garantie légale** démarre à compter de la décision d'admission prévue à l'article 8 du Cahier des Clauses Particulières.
- **6.3 La période d'extension de garantie** démarrera à l'issue de la garantie légale, si elle est retenue. La durée est fixée selon l'option retenue.

### 7. Variantes

a) Variantes obligatoires (chiffrage obligatoire)

Le marché comprend des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE).

Le détail de ces PSE est indiqué dans l'annexe à l'ATTRI1.

Les candidats doivent donc obligatoirement indiquer le coût de ces options au sein de l'annexe à l'ATTRI1, sous peine de voir leur offre jugée irrégulière et donc être rejetée.

Le pouvoir adjudicateur fera connaître sa décision de retenir ou non ces prestations supplémentaires au moment de la notification.

b) Variantes facultatives:

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 8. Les offres

a) Date limite de réception des offres

### **VENDREDI 23 MAI 2025 à 12h00**

b) Langue dans laquelle elles doivent être rédigées

**FRANCAIS** 

### 9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

4 mois à compter de la date limite de réception des offres

### 10. <u>Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent</u>

- Financement sur crédits recherche (PRECIDIAB);
- Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

RC 2025R06 4/9

Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

## 11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

- Remplir l'annexe au DC2.

## 12. <u>lustificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R</u> 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

### 13. Critères d'attribution

### Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Dans le respect de l'article R2161-4 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, l'Université informe les candidats qu'elle pourra décider d'examiner les offres avant les candidatures (il s'agit d'une simple faculté à la discrétion de l'acheteur).

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

### Les motifs d'élimination des offres sont :

- L'absence d'une annexe à l'ATTRI1 (bordereau de prix) entraine d'office le rejet de l'offre
- La non complétude et/ou la non signature d'une annexe à l'ATTRI1 quelle qu'elle soit (bordereau de prix) entraine(nt) d'office le rejet de l'offre. La signature doit être conforme.
- Offre anormalement basse au sens de l'article R2152-3 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

RC 2025R06 5/9

### Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

|                | PONDERATION (en points)   |    |
|----------------|---|----|
| CRITERE 1      | TECHNIQUE   | 60 |
| Sous-critère 1 | Qualité et spécificité du matériel selon le mémoire technique du candidat   | 30 |
| Sous-critère 2 | Moyens mis en œuvre pour l'optimisation de l'espace, l'intégration des<br>éléments entre eux et l'ergonomie des équipements pour les animaux et<br>les utilisateurs   | 10 |
| Sous-critère 3 | Moyens et protocoles de connectivité informatique à un serveur de sauvegarde de données   | 10 |
| Sous-critère 4 | Délais de livraison, installation et mise en ordre de marche, formation (détails)   | 5  |
| Sous-critère 5 | Technicité dans le domaine d'activité et références clients   | 5  |
| CRITERE 2      | PRIX  | 35 |
| CRITERE 3      | ENVIRONNEMENT: dispositif mis en place par la société pour la protection de l'environnement, sur le secteur d'activité du marché ainsi que les caractéristiques techniques du matériel en faveur de l'environnement (consommations) | 5  |

### 14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

□ Oui

⊠ Non

### 15. <u>Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)</u>

- > REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- > CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) ET SON ANNEXE
- > ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SON ANNEXE
- FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- ➢ MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR
- > ATTESTATION SUR L'HONNEUR SANCTIONS RUSSES
- > FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ➤ ANNEXE DC2
- > FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
- > FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- ➢ PAGE DE GARDE
- CCAG FOURNITURES ET SERVICES
- GUIDE ENTREPRISE SUR LA DEMATERIALISATION

### 16. Modalités de remise des offres

Les offres ne peuvent être transmises que par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université: <u>www.marches-publics.gouv.fr</u>

Le manuel d'utilisation du candidat (Guide Entreprise) est disponible dans le dossier de consultation des entreprises. Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

RC 2025R06 6/9

### 17. Double envoi

Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ».

### 18. Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde est <u>une copie à l'identique</u> de la réponse électronique destinée à se substituer, <u>en cas d'anomalie,</u> aux dossiers de candidature et de l'offre transmis par voie électronique.

En aucun cas la remise d'une copie de sauvegarde autorise un prestataire à ne pas déposer son offre par voie électronique.

Le candidat peut, s'il le souhaite, déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant les dates et heures limites de réception des offres.

Les copies de sauvegarde peuvent être déposées à l'adresse suivante :

Direction de la Commande Publique Rue du barreau- BP 60149 – 59653 Villeneuve d'Ascq Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h00

### 19. Contenu de l'offre

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

### - la CANDIDATURE

Fiche de renseignements (pièce n°2 du DCE)

DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur et Attestation sur l'honneur

Sanctions Russes (pièce n°3 ou 4A et 4B du DCE)

DC2 Déclaration du candidat (pièce n°5 du DCE)

Annexe DC2 (pièce n°6 du DCE)

Fiche de création fournisseur (pièce n°7 du DCE)

Attestations fiscales et sociales en cours de validité

Attestation d'assurance en cours de validité

Relevé d'identité bancaire ou attestation émanant de la banque si l'établissement bancaire se situe dans un autre pays que la France

RC 2025R06 7/9

#### - l'OFFRE

- A L'ATTRI1 (Acte d'engagement) complété, daté et signé accompagné de son annexe remplie, datée et signée (pièces n°8 et 9 du DCE)
- **B** Le Cahier des Clauses Particulières et son annexe paraphés, signés, datés, acceptés sans modification et apposés du cachet commercial (pièces n°10 et 11 du DCE)
- C Le mémoire technique comprenant :
- Le descriptif de l'ensemble des caractéristiques énoncées dans l'annexe au CCP;
- Le détail de la garantie légale et de l'extension de garantie (si elle est retenue);
- Le détail de la formation ainsi que la maintenance de 1er niveau;
- Le descriptif des dispositions mises en place pour le développement durable ;
- Les moyens mis en œuvre pour l'optimisation de l'espace, l'intégration des éléments entre eux et l'ergonomie des équipements pour les animaux et les utilisateurs ;
- Les moyens et protocoles de connectivité informatique à un serveur de sauvegarde de données;
- La technicité dans le domaine d'activité et références clients ;

Le mémoire technique du candidat retenu sera intégré aux documents contractuels du marché

- **D-** Un devis détaillé valable à compter de la date limite de réception des offres, à savoir le 23 mai 2025 et pour une durée de 4 mois.
- E- A l'appréciation du candidat une copie de sauvegarde sur support physique.

### 20. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

### a) Réglementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-trois-arretes-relatifs-a-dematerialisation-au-sein-commande-publique

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique

RC 2025R06 8/9

b) <u>Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »</u>

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'au 16 mai 2025 à 12h00.

Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> (250 caractères maximum).

Les questions posées sont automatiquement enregistrées, un message de confirmation indiquant que la question a bien été posée sera envoyé à la Société qui a déposé la demande et sera ensuite transmise à l'Université de Lille qui la traite selon la procédure qu'elle a définie.

c) Dispositions relatives à la signature électronique

### La signature électronique n'est pas obligatoire.

En cas de signature électronique :

Chaque document doit être signé par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, en cours de validité à la date de signature du document par le candidat, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.

La signature d'un fichier compressé (ZIP) ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Les certificats de signature utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel général de sécurité (RGS) ou équivalent.

Pour plus d'informations : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics">https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics</a>

Lille, le 24 avril 2025

RC 2025R06 9/9